



FOIRE AUX QUESTIONS :

« Troisième Commandement :

Comment sanctifier le jour du Seigneur ? » 1^{ère} partie de la réponse

« **Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier** » C'est le troisième Commandement. Si j'entends bien « Souviens-toi », c'est qu'il s'agit de *faire mémoire*. Il existe en effet deux signes dont le sabbat fait mémoire :

Le premier est tiré du Livre de l'Exode 20, 8-10. « Pendant 6 jours tu travailleras, mais le 7^{ème} jour est le sabbat pour le Seigneur ton Dieu. Tu n'y feras aucun ouvrage. » Le mot SABBAT signifie en hébreu REPOS, c'est le jour de repos des juifs en souvenir du 7^{ème} jour de la création. Ce repos est en quelque sorte une pause faite par Dieu devant l'œuvre « très bonne » sortie de ses mains. Le sabbat donne l'autorisation à tous les hommes d'interrompre leur travail et de reprendre haleine.

Le deuxième signe est tiré du livre du Deutéronome, V, 15. « Souviens-toi que tu as été esclave en Egypte et que le Seigneur ton Dieu t'en a fait sortir. Voilà pourquoi le Seigneur ton Dieu te recommande de pratiquer le sabbat. » Le sabbat est donc aussi un jour où l'on REND GRACE à Dieu pour toutes les merveilles accomplies en faveur de son peuple.

Il faut bien comprendre que ce précepte du sabbat prépare, dans la Première Alliance, le Dimanche de la Nouvelle Alliance. Tous les catholiques observent dans le Dimanche ces deux aspects du sabbat : le repos et l'action de grâce.

En effet, le repos dominical permet un certain calme pour refaire ses forces spirituelles. Pour cela, il faut se dégager de tous soucis et du travail qui nous absorbe. Mais attention : ce temps libre est un temps donné à Dieu ! Dans *Dies Domini*, le bienheureux Jean-Paul II déplore la « pratique du week-end » car la sanctification du dimanche est confondu avec un temps simple de repos et d'évasion. Précisons toutefois que bien des personnes sont tenues de travailler le dimanche, ne serait-ce que pour assurer le service public : le boulanger, le chauffeur de taxi. Un artiste peintre peut peindre le dimanche, un journaliste peut écrire un article le dimanche, mais cette activité ne doit pas dispenser d'aller à la messe pour sanctifier le jour du Seigneur : « Eucharistie » veut dire « action de grâce ». On retrouve-là de deuxième aspect du sabbat.

Malheureusement ces deux aspects du sabbat sont bien souvent bafoués aujourd'hui. On cherche à gagner de l'argent à tout prix, on travaille donc le dimanche et le résultat est que l'homme en oublie Dieu. C'est le principe des vases communicants :

- Si nous prenons un vrai temps de repos pour Dieu le dimanche, nous pourrions le prier, l'honorer, le remercier.
- Si nous travaillons le dimanche, Dieu sera exclu de notre emploi du temps et bientôt Dieu disparaîtra de notre existence.

Le Bienheureux Jean-Paul II l'explique très clairement dans sa lettre *Dies Domini*, § 65 : « Le repos est chose sacrée car il permet à l'homme de se soustraire au cycle des tâches terrestres et de reprendre conscience du fait que l'homme est de Dieu. Dieu a donné à l'homme un pouvoir prodigieux sur la création et ce pouvoir risque de faire oublier à l'homme que Dieu est Créateur et que tout dépend de Lui. » Lorsque nous nions le troisième commandement, nous pouvons tomber dans un grave péché.

Souvenons-nous des larmes de Notre Dame de la Salette. La Vierge Marie est apparue aussi au village de Saint Bauzille, près de Montpellier, pour nous rappeler de ne pas travailler le dimanche. Voici un résumé de cette délicieuse apparition qui eut lieu le 8 juin 1873 : *Le dimanche de la Sainte Trinité, Auguste Arnaud, un jeune père de famille travaille dans sa vigne. Il est journalier pendant la semaine et travaille pour son profit le dimanche. A 9h30, après deux heures de travail, la Vierge lui apparaît soudain. Elle lui rappelle qu'il a délaissé sa paroisse et qu'il devra y retourner pour la messe. Elle demande qu'une nouvelle croix soit placée au fond de la vigne. Elle achève en*

promettant : 'Dans un mois, je reviendrai vous remercier.' Auguste raconte tout cela à son Evêque et obéit en tout à la Sainte Vierge. Le 8 juillet, comme promis, Marie lui apparaît de nouveau et lui dit : 'Il ne faut pas travailler le dimanche, heureux qui croira, malheureux qui ne croira pas. [...] Vous serez heureux avec toute votre famille.' Auguste Arnaud se confessera et plus jamais ne travaillera le dimanche.

Demandons la grâce à « Notre-Dame du Dimanche » de ne pas travailler le jour du Seigneur, de ménager du temps pour Dieu, et souvenons-nous que la prière n'est jamais du temps perdu. Ainsi, serons-nous, comme l'a promis la Sainte Vierge : « Heureux avec toute notre famille ! »

. (à suivre)

*Sœur Gabrielle du Rosaire - Petite Sœur de la Consolation du Sacré CŒUR et de la Sainte FACE
Monastère de la Consolation à Draguignan*